



Entre Contrôle et Humanitarisme : Une Analyse Systématique des Politiques de Retour Volontaire et Forcé en Europe (2009–2024)

Fatima Ezzahra Bouchritte

Sciences Po Rabat, Center of Global Studies, Université Internationale de Rabat (UIR), Maroc

Résumé : La gestion du retour des migrants est un enjeu clé des politiques migratoires européennes, oscillant entre expulsions forcées et programmes dits « volontaires ». Les dispositifs hybrides mis en place interrogent tant les pratiques que les discours, mais la littérature scientifique reste fragmentée, limitant l'identification de dynamiques transversales. Cette étude propose une analyse systématique des politiques de retour dans l'espace Schengen (2009-2024), visant à combler ce vide. La méthodologie repose sur une revue systématique de 22 articles issus de SCOPUS, couvrant retours volontaires/forcés dans cinq pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas). Une analyse thématique via IRaMuTeQ a permis une classification hiérarchique descendante. Trois clusters émergent : (1) les vulnérabilités des mineurs non accompagnés ; (2) la gouvernance externalisée des retours, entre assistance et contrôle ; (3) les débats normatifs sur le non-refoulement et les directives européennes. Ces résultats révèlent des continuités entre logiques humanitaires et coercitives. L'étude souligne la complexité des retours dans l'UE, souvent qualifiés de volontaires mais structurés par des contraintes. Elle offre un cadre analytique pour des recherches futures et invite à repenser la frontière entre retour « volontaire » et « forcé », éclairant les rapports de pouvoir sous-jacents et leurs impacts sur les trajectoires migratoires.

Mots-clés: Politiques de retour ; retour volontaire ; retour forcé ; gouvernance migratoire ; contrôle migratoire.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22829907>

1 Introduction

La question des politiques de retour des migrants - retours forcés ou retours dit « volontaires » - est devenue l'un des axes majeurs du management migratoire dans l'Union européenne, alors même que les pays européens développent depuis plus d'une décennie des dispositifs visant à fluidifier l'efficacité des expulsions tout en promouvant (ironiquement), des aides au retour « humanitaires » (programmes de retour volontaire assisté, AVR) proposition de servie entre injonctions sécuritaires et logiques d'accompagnement dans un contexte de pression politique interne, de tensions diplomatiques avec les pays d'origine, et de problématiques juridiques sur l'effectivité des droits fondamentaux des migrants. Dans cette tension entre dispositif de la contrainte et rhétorique de la protection, une question émerge : les dispositifs de retour volontaire sont-ils une alternative authentique aux expulsions forcées ou, au contraire, font-ils partie d'une évolution des pratiques de renvoi ? Or, la littérature sur le sujet est éclatée, tant en termes d'approches disciplinaires que de champs nationaux. D'un côté, certains travaux prennent en compte des considérations juridiques, de l'autre, s'intéressent aux conséquences psychosociales, ou

explorent les dimensions géopolitiques. L'ensemble peine à se structurer en un discours constant. Ce manque de connexion constitue un GAP de recherche à combler.

À travers d'une revue de littérature systématique relative aux retours volontaires et forcés publiée entre 2009 et 2024, nous reflétons les contenus de 22 articles sélectionnés dans SCOPUS à l'aide d'une requête et analysés thématiquement à l'aide du logiciel IRaMuTeQ, permettant par là même l'une ou l'autre des classes thématiques importantes dans la détermination des corpus de cette recherche.

Le présent article se propose de fonctionner ; après avoir défini la distinction entre retour volontaire et retour forcé, la gouvernance externalisée, le retour assisté ainsi que le principe de protection et de non-refoulement, une fois présenté le principe, nous préciserons la méthodologie utilisée, puis les résultats de l'analyse textuelle exposés, nous proposerons une discussion dans trois clusters descriptifs d'interprétation, engrangés dans une analyse partielle comme fondement de l'approfondissement théorique et politique des résultats.

2 Revue de littérature

2.1 Retour volontaire, retour forcé et la remise en question de la dichotomie

La littérature scientifique distingue traditionnellement retour volontaire et retour forcé, distinction qui a été largement mise en question ces dernières années (Black & Koser, 1999 ; Schuster & Majidi, 2018) bien que profondément ancrée dans une construction juridique et politique. Cette opposition réductrice se heurte à la richesse des réalités migratoires (Van Houtte & Davids, 2013). Le retour volontaire est bien officialisé comme la décision libre du migrant, généralement soutenu par des programmes d'aide au retour (AVR), où il pourrait être soutenu à la fois logiquement et financièrement (Cassarino, 2014). A l'opposé, le retour forcé résulte d'une décision coercitive de l'Etat, se prêtant aux procédures d'expulsion, avec éventuellement un recours à la force (Gibney, 2008). Mais cette opposition binaire semble ne plus rendre compte des réalités d'ores et déjà nuancées. De nombreuses recherches empiriques montrent bien que la notion même de « volontariat » est un enjeu spécifique. Les migrants sont mis dans l'obligation d' « opter » pour un retour dit volontaire en n'ayant pas d'autres choix (Leerkes et al., 2017 ; McKay, V., 2019 ; Frelick, B., Kysel, I. M. et Podkul, J., 2016 ; Menjívar, C., 2014 ; Webber, 2011) en raison de plusieurs causes :

1. La précarisation administrative et matérielle (Ambrosini, 2018)
2. Le souci d'une pression institutionnelle subtile (Drotbohm & Hasselberg, 2018)
3. L'absence de perspective de régularisation (Schuster, 2005)

Cette réalité participe au développement du concept de continuum de la contrainte (Collyer, 2012), participant à mieux penser la diversité des expériences de retour. Diverses études ont montré la façon dont les politiques migratoires contemporaines contribuent à l'établissement de situations de « contrainte structurelle » (Anderson, 2015) où la frontière entre choix et obligation devient difficile à établir.

2.2 La gouvernance externalisée des retours en Europe

Depuis le commencement des années 2000, le traitement en Europe de la question migratoire se caractérise par une externalisation croissante des modalités de retour, recourant à la conclusion d'accords bilatéraux, jusqu'à des opérateurs non étatiques, comme l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour mener à bien ces opérations (Lavenex, 2006 ; Casella Colombeau, 2017). Au sens que lui donnent Geiger et Pécoud (2010), ces opérations sont susceptibles de renforcer ce que ses auteurs nomment la « gouvernance néolibérale des migrations », à savoir une augmentation du cercle restreint de prérogatives de souveraineté que les États concèdent par délégation à des acteurs tiers. Ce processus constitue justement une gestion préventive des flux migratoires (Collyer et al., 2012) et dans ce cadre, les pays tiers sont déjà des partenaires privilégiés des retours associés - pour partie - à des transferts d'aides au développement (Billet, 2010) ou de contrats diplomatiques (Cassarino, 2014). Comme le montre Andersson (2014), tout se passe comme si cette externalisation était également à entendre comme la « marchandisation » des politiques migratoires, au motif d'un objectif prétendument partagé avec les pays d'origine et de transit qui y trouvent, éventuellement, leur bénéfice financier.

Comme le rapportent les études concernées, la littérature scientifique point des tensions fondamentales qui traversent les dispositifs :

1. de sécurité des États et protection des droits fondamentaux (Boswell, 2003 ; Gammeltoft-Hansen, 2011)
2. d'efficacité affichée et d'intégration opaque des pratiques (Coleman, 2009 ; Andrijasevic & Walters, 2010)
3. de souveraineté nationale (Guiraudon, 2017) et de coopération internationale (Castillejo, C., 2017 ; Collett, E., & Ahad, A., 2017)

Comme notent Georgi (2010) et Schierup et al. (2015), ces tensions sont aggravées par la mauvaise transparence persistante, ainsi que le manque de mécanismes de redevabilité à l'articulation des différents dispositifs externalisés. Tel est le sens de l'étude de Liguori, A. (2019) dans laquelle sont mises au jour des modalités de mise

en œuvre où l'opacité est instrumentalisée par les États européens pour ne pas donner suite à leurs obligations en matière des droits humains des migrants.

2.3 Programmes de retour assisté et réintégration des migrants

Les dispositifs de retour volontaire assisté et réintégration (AVRR) sont constamment présentés comme des alternatives plus respectueuses des droits humains au départ contraint (IOM, 2021). Exploitant principalement le soutien de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et des financements des États européens (European Commission, 2021), ces dispositifs prétendent favoriser la réintégration socio-économique durable des exilés dans le pays d'origine (Fransen & Bilgili, 2018 ; Black & Gent, 2006). Mais plusieurs travaux montrent néanmoins les limites structurelles de ces dispositifs. D'abord, leur efficacité semble sérieusement mise en cause, des taux de réintégration durable révélant un échec notable (Carling & Talleraas, 2016). Ensuite, ces dispositifs semblent avoir au mieux un impact marginal sur les causes structurelles de la migration (De Haas, 2010 ; Castles, 2011) et au pire contribuer à une addition des effets néfastes sur les populations locales d'accueil (Sinatti, 2015 ; Zetter & Ruadel, 2016).

En outre, ces dispositifs ne jouissent pas d'une acceptabilité franche. Ils sont dénoncés dans plusieurs travaux comme détournés par les États au profit d'un meilleur contrôle migratoire (Webber, 2011) où les migrants font souvent l'objet de pressions institutionnelles pour coopérer (Drotbohm & Hasselberg, 2018) et le consentement des personnes participantes est régulièrement considéré comme acquis dans des situations de vulnérabilité de la reconnaissance qui questionne le caractère réellement libre et éclairé du consentement (Leerkes et al., 2017 ; McKay, V., 2019 ; Frelick, B., Kysel, I. M., & Podkul, J., 2016 ; Menjivar, C., 2014).

Enfin, les multiples précautions à la réintégration effective dans des pays d'origine parfois en proie à l'instabilité politique ou économique ne manquent pas (preuves : Castles, 2008) ; la stigmatisation des exilés de retour (Majidi, 2017, 2021 ; Schuster & Majidi, 2013) ; l'absence d'un réseau social et professionnel fonctionnel (Cassarino, 2014) ne manquent pas de réduire sérieusement les chances de succès de ces dispositifs de retour. Autant de constats provoquant une légitime interrogation sur la pertinence et l'efficacité réelle de ces dispositifs.

2.4 Dimensions juridiques et normatives : protection et non-refoulement

Il ne fait nul doute en effet que le droit au non-refoulement, au sens de l'article 33, est devenu la pierre angulaire du droit international des réfugiés (voir à ce sujet l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme c. Soering du 7 juillet 1989), et inclut le principe de l'interdiction absolue du refoulement (ou « removal ») vers tout État qui peut infliger aux personnes persécutées. Au regard d'une situation où le droit européen si ce n'est celui pris dans les engagements par les États parties sur la politique d'asile tel que l'illustre là encore l'article 19 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2012/C 326/02) ou l'article 5 de la directive « retour » (2008/115/CE), est bien plus impuissant face aux pratiques déjà dénoncées par Costello (2016), Goodwin-Gill et al. en vue d'une aide au retour volontaire des personnes demandeuses d'asile sans droit d'asile. De même, cette étude est corroborée par les recherches de Gammeltoft-Hansen (2011) sur l'externalisation des contrôles migratoires, et de Moreno-Lax (2017) sur les méconduites/enfumages établis à la frontière.

Nous pouvons voir des outils détournés par certains États membres pour se dégager de leur responsabilité par le biais de traitements de coercition indirecte ou de procédures d'externalisation de retour au niveau de pays tiers. Mais, comme le note encore Gammeltoft-Hansen (2011), traiter la question du « pays sûr », c'est aussi traiter la question des interventions diplomatiques à l'occasion des échanges entre États ou encore de certaines formes de garanties peu explicites assurées par les pays eux-mêmes. Qu'il s'agisse de nationaux ou de migrants, cette catégorisation en pays sûrs soulève plus de questions qu'elle n'en résout.

En outre, la protection temporaire dont le cadre juridique est aujourd'hui défini par la directive 2001/55/CE, n'échappe pas à des critiques sévères dans la doctrine. Et il n'est pas anecdotique de remarquer comme le fait Durieux (2014) que ce statut précaire, devenu sans véritables assurances juridiques, se prête souvent au service d'une restriction à l'accès à la protection internationale. Les travaux de Den Heijer (2012) sur le régime d'asile européen commun et ceux de Majcher, I. (2019) sur la mise en œuvre de la Directive Retour n'ont de cesse de pointer cette dérive inquiétante vers l'affaiblissement des garanties procédurales.

2.5 Groupes vulnérables : les mineurs non accompagnés et les profils à risque

Le fait que l'attention croissante qui leur est portée vise de plus en plus les migrants vulnérables et en particulier les mineurs non accompagnés (MNA) dans leurs parcours migrants et leurs besoins de protection les confronte à des politiques de retour (Bhabha 2014 ; Chase E. et Allsopp J. 2021), comme le montrent les travaux récents mettant en lumière les dilemmes éthiques et pratiques liés à la prise en charge de ces jeunes, à l'évaluation de leur intérêt supérieur, à la question de leur consentement au retour ou de leur réintégration dans leur pays (Kalverboer et al. 2017 ; Lemberg-Pedersen 2019).

De nombreuses études rendent compte des stratégies d'évitement mises en œuvre par ces jeunes migrants face aux politiques de retour, refus de recourir aux procédures administratives, vie dans un état permanent d'angoisse d'une

éventuelle expulsion, ou encore volonté de disparaître du radar des institutions pour échapper à une prise en charge et à un contrôle institutionnel (Schuster & Majidi 2018 ; Andersson 2014).

Leurs pratiques questionnent les défaillances des systèmes de protection des MNA, souvent inapte à trouver des solutions pérennes, dans le respect des droits fondamentaux de ces jeunes, et incluent également une série d'enjeux politiques et sociaux complexes, tel que le sort des enfants, dont la protection représenterait une sacrée avancée dans le droit des étrangers. Les politiques de retour sont confrontées à des impératifs antagoniques. D'une part, la protection de l'enfance, qui appelle à une approche perméable aux besoins et aux droits des mineurs (Bhabha & Young, 1999). D'autre part, les logiques sécuritaires et restrictives des États, qui amènent à renvoyer les étrangers en situation irrégulière (Gibney, 2013).

Cette tension est à l'œuvre dans les programmes de retours dits « volontaires », où le concept de « consentement » est souvent loué au travers de fortes pressions structurelles et de l'absence d'autres alternatives (Mckay, V., 2019 ; Frelick, B., Kysel, I. M., & Podkul, J., 2016 ; Menjivar, C., 2014). En outre, le retour des MNA dans leur pays d'origine, dans un cadre personnel familial stable, et non par le biais d'un parcours semi-état, est un défi à plusieurs niveaux, notamment la non exploitation de cette frange vulnérables et l'accès à leurs besoins notamment éducatifs ou d'emploi (Majidi, 2017, 2021). Ces difficultés remettent en question l'opportunité même d'un retour forcé ou incité pour cette population, et invitent à une approche différenciée, prenant en compte chaque cas au cas par cas, avec une recherche de solutions alternatives à l'éloignement (Chase, 2010).

3 Approche méthodologique et outils utilisés

3.1 Approche globale

Cette étude privilégie une méthodologie de type revue systématique de la littérature agrémentée d'une analyse lexicale et thématique par le biais d'IRaMuTeQ, afin de faire une analyse critique des manières dont certaines politiques du retour volontaire, du retour forcé et de la réintégration sont construites et mises en œuvre dans certains pays européens. Il s'agit d'identifier les groupes thématiques récurrents mais aussi les manques du discours scientifique pour mettre en évidence la façon dont s'entrelacent l'application de la loi sur la migration et les discours humanitaires.

3.2 Requête et base de données

Une recherche systématique a été effectuée dans la base de données SCOPUS du fait de son ampleur, de son champ interdisciplinaire et de sa rigueur scientifique. La requête booléenne suivante a été opérée dans le champ TITLE-ABS-KEY :

TITLE-ABS-KEY ((« retour volontaire » OU « retour volontaire » OU « retour assisté » OU « programme de réintégration ») ET (« déportation » OU « expulsion » OU « retour forcé » OU « application de la loi sur les migrations ») ET (« Europe » OU « UE » OU « Union européenne » OU « Schengen » OU « France » OU « Espagne » OU « Belgique » OU « Pays-Bas » OU « Allemagne »))

3.3 Critères d'inclusion et d'exclusion

3.3.1 Critères d'inclusion :

- Pertinence du thème : Les articles devaient aborder un ou plusieurs des éléments suivants : le retour volontaire, le retour forcé (déportation), le retour assisté ou les programmes de réintégration dans un contexte européen.
- Langue : Les publications n'étaient incluses que si elles étaient en anglais ou en français.
- Période de publication : Les articles publiés entre 2009 et 2024 ont été sélectionnés pour refléter les débats contemporains sur les politiques migratoires.
- Orientation géographique : La recherche doit concerner les pays de l'Union européenne, plus précisément la France, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne.

3.3.2 Critère d'exclusion :

- Articles consacrés exclusivement aux migrations en dehors de l'Europe.
- Publications non soumises à l'examen par les pairs, telles que les actes de conférences ou les rapports.
- Articles traitant uniquement de la théorie juridique sans analyse empirique ou politique.

3.4 Résultats de la sélection

Au total, **22 articles** ont été sélectionnés qui répondaient à tous les critères. Ces articles fournissent un échantillon représentatif des travaux universitaires axés sur l'évolution du paysage des programmes de retour et de réintégration en Europe.

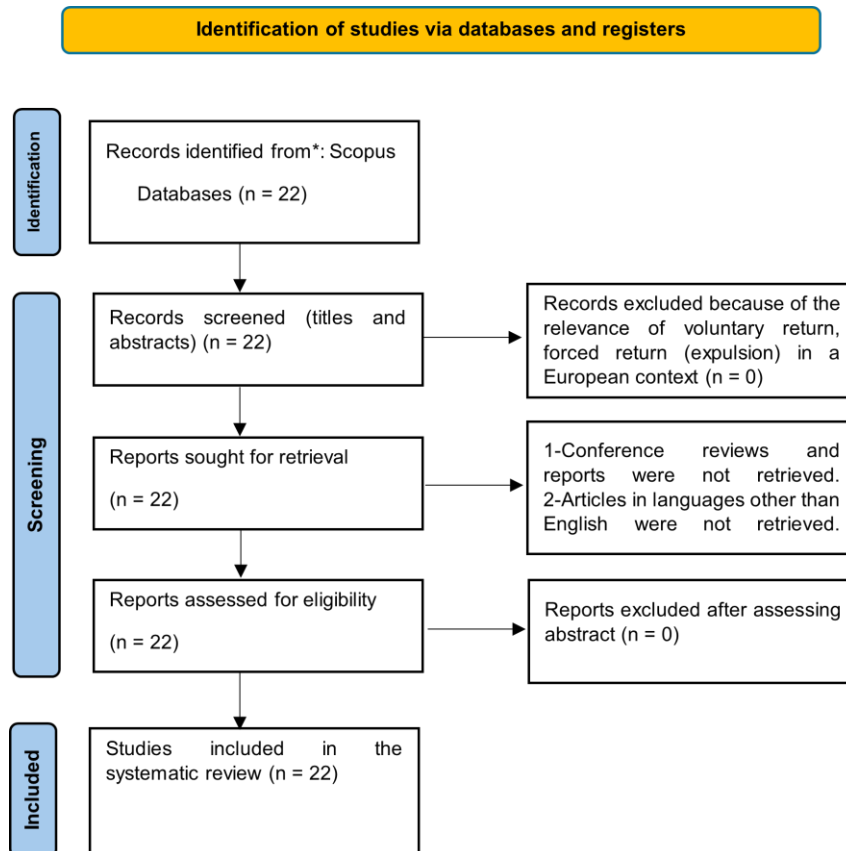


Figure 1. Organigramme PRISMA adapté

3.5 Outils et analyse des données

L'analyse a été réalisée à l'aide d'IRaMuTeQ (Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires), un logiciel qui permet l'analyse factorielle lexicométrique et textuelle de grands corpus. Trois étapes principales ont structuré l'analyse :

1. Préparation et nettoyage du corpus : Les textes ont été normalisés et lemmatisés pour assurer leur cohérence sémantique.
2. Classification thématique à l'aide de la classification hiérarchique descendante (CHD) : Cette méthode segmente le corpus en classes (clusters) sur la base des cooccurrences de mots-clés et d'expressions.
3. Interprétation des groupes thématiques : Sur la base de la fréquence et de la proximité des termes, les groupes ont été interprétés en relation avec les débats sur la politique migratoire.



Figure 2. Distribution des classes hiérarchiques descendantes (CHD)

La Classification Dendrogramme Hiérarchique (CDH), illustrée ci-dessus, distingue 4 classes parmi les 722 segments classés sur un total de 765 (soit 94,38%). La classe 1 est la plus représentée, englobant 31,9% des formes, suivie de la classe 2 avec 28,8%.

Le dendrogramme montre trois branches principales :

- **Première branche :** Elle comprend la classe 1 et la classe 2, qui représentent respectivement 31,9% et 28,8 % des segments classés.
- **Seconde branche :** Elle regroupe les classes 3 et 4, représentant ensemble 39,3 % des segments classés.

Chaque classe est associée à un ensemble de mots-clés correspondant à des concepts ou des thèmes liés à la gouvernance des migrations, à la vulnérabilité des migrants et aux cadres juridiques des politiques de retour en Europe.

Nous présentons ensuite l'analyse des différentes classes identifiées dans le dendrogramme. Les résultats ont permis d'identifier quatre classes principales, résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Représentation thématique des classes obtenues à partir du dendrogramme

Classe	Couleur	Pourcentage de segments groupés	Thématisation
Classe 1	Rouge	23.3%	Cadres normatifs et protection internationale
Classe 2	Vert	25.6%	Gouvernance des migrations externalisées et titrisation
Classe 3	Cyan	29.1%	Programmes de réintégration et impacts psychosociaux
Classe 4	Violet	22.1%	Vulnérabilités et retour des mineurs non accompagnés

Source : élaboré basant sur les sorties d'IRaMuTeQ-0.8a7

4 Results of textual analysis

Alors qu'intensification des débats autour du traitement des migrations en Europe préoccupe chercheurs et institutions, il s'agit de mieux cerner l'évolution de la dynamique entre les impératifs d'humanité, de sécurité, mais aussi l'impératif de traitement en direction des populations vulnérables qui est ainsi mis en avant. Au-delà de l'opposition entre retour volontaire (désormais considéré comme une voie 'naturelle') et déportations forcées, la complexité des mises en œuvre fait apparaître de très larges zone de recoupement, productrices de normes instables, au grès des calendriers des mécanismes de gouvernance externes.

Cette revue systématique est construite autour d'une analyse textuelle des publications scientifiques choisies tout au long de la période de 2009 à 2024. L'analyse s'appuie sur la Classification Hiérarchique Descendante (CHD) pour faire émerger quatre classes thématiques, exprimant de larges tendances discursives dans la représentation des politiques de retour migratoire en Europe. Les classes sont composées d'ensembles homogènes de segments de texte, partageant une proximité lexicale et thématique, révélant de ce fait divers pôles discursifs. Ces derniers correspondant à des axes d'analyse autour desquels s'articulent les débats scientifiques portant sur les retours volontaires, les expulsions forcées, les dispositifs d'assistance, les cadres juridiques de protection. Dans cette section nous allons décrire classe par classe, les contenus dominants, les concepts-clés, mais aussi les thématiques transversales qui ressortent de l'analyse effectuée.

4.1 Retour des mineurs non accompagnés et politiques de retour aux Pays-Bas

La classe 4 en violet - représentant 22,1% des formulaires regroupés - se concentre sur la gestion gouvernementale du retour, en particulier dans le contexte néerlandais, avec une attention particulière pour les enfants séparés (mineurs non accompagnés). Les termes comme « force », « significant », « netherlands », « child », « gouvernemental », et « déportation » mettent en lumière des pratiques de retour controversées. Les politiques strictes mises en place n'ont pas apporté d'amélioration notable : de nombreux jeunes ne rentrent pas volontairement, et les retours forcés sont souvent impossibles à réaliser, en raison de l'absence de documents ou de conditions d'accueil inadéquates. nous constatons également une résistance active de la part de ces jeunes, qui bénéficient d'une protection limitée jusqu'à leurs 18 ans, et des difficultés à communiquer avec les travailleurs sociaux.

4.2 Gouvernance des retours migratoires dans une perspective géopolitique et comparative

La classe 2 en vert - qui représente 25,6% des formulaires regroupés - regroupe des analyses de politiques de retour appliquées à des régions spécifiques telles que l'Afrique (notamment le Niger, le Mali, le Sénégal). Les termes comme « europe », « africa », « government », « niger », « border », « iom », et « expulsion » révèlent des pratiques qui s'inscrivent dans une logique d'externalisation des frontières européennes. L'UE, via l'IOM, met en œuvre des politiques de retour dites « volontaires » mais souvent perçues comme imposées. Ces actions suscitent des résistances locales et posent des questions éthiques sur leur impact socioéconomique et psychosocial. Cette classe met aussi en évidence une transformation des politiques migratoires vers des dispositifs techniques et bureaucratiques déconnectés des réalités locales.

4.3 Retour volontaire assisté, bien-être psychosocial et gouvernance humanitaire

La classe 3 en bleu - représentant 29,1 % des formulaires regroupés - qui comprend les termes « programme », « psychosocial », « mobilité », « réintégration », « social », « bien-être », « contexte » et « citoyen » indique un

accent sur les questions de RVA (retour volontaire assisté) et de réintégration des migrants. Il s'agit d'une critique importante des dichotomies « retour volontaire » vs « retour forcé », en soulignant plutôt un continuum de volontarisme. Les textes relèvent les enjeux de souffrance psychologique, d'exclusion sociale, de construction identitaire post-retour, et les tensions entre contrôle migratoire et soins humanitaires. La littérature évoque aussi l'ambiguïté des programmes humanitaires européens, où l'assistance est souvent un outil de contrôle sous couvert de bienveillance.

4.4 Protection internationale, droits fondamentaux et critiques des directives européennes

La classe 1 en rouge - représentant 23,3% des formulaires regroupés. Cette classe regroupe les discussions juridiques et critiques autour des principes de protection, notamment la directive européenne sur le retour, le principe de non-refoulement et les pratiques de protection temporaire. Les mots-clés tels que « protection », « asylum », « directive », « refoulement », « international », « mass », et « eu » indiquent une préoccupation pour les violations potentielles des droits humains et pour le manque d'un cadre systématique en cas d'afflux massif. Les pratiques de protection sont qualifiées de variables, avec une opposition entre des mesures symboliquement humanistes mais juridiquement restrictives. On dénonce aussi les stratégies d'incentivisation du retour qui peuvent constituer des formes déguisées de coercition.

Après avoir présenté l'interprétation individuelle de chacune des quatre classes, nous constatons que le dendrogramme illustre la proximité entre les classes en fonction de leurs similitudes, que nous avons segmentées pour obtenir une classification plus fine. Trois groupes distincts se dégagent, qui peuvent être thématiques comme suit :

Tableau 2. Représentation thématique des regroupements obtenus à partir du dendrogramme

Groupe	Cours inclus	Thématisation
Groupe 1	Classe 4	Vulnérabilités dans les politiques de retour (accent sur les mineurs)
Groupe 2	Classes 2 et 3	Gouvernance externalisée, retour assisté et résilience psychosociale
Groupe 3	Classe 1	Normes juridiques, droits et tensions de la protection internationale

Source: élaboré basant sur les sorties d'IRaMuTeQ-0.8a7

Le tableau ci-dessus présente les groupes que nous avons identifiés.

Le premier cluster se concentre sur les vulnérabilités spécifiques rencontrées par les mineurs et les migrants non accompagnés, en mettant en évidence les défis structurels liés à la protection de cette population pendant le processus de retour. Ensuite, le deuxième regroupement rassemble les mécanismes de gouvernance externalisés et les programmes de soutien à la réintégration, en soulignant comment la gestion de la migration est enchevêtrée avec les récits humanitaires et les dynamiques psychosociales. Enfin, le troisième cluster aborde les questions critiques de la protection internationale, des cadres juridiques, ainsi que du risque d'érosion des droits fondamentaux dans les politiques de retour européennes contemporaines.

Par ailleurs, ces résultats seront détaillés et comparés à la littérature existante dans la section discussion ci-dessous, afin de nuancer les interprétations proposées. En effet, les thèmes identifiés nous aideront à mieux comprendre les dynamiques complexes en jeu dans la gestion des migrations de retour, ainsi que les implications normatives, humanitaires et politiques qui en découlent.

5 Discussion des résultats

Les résultats de l'analyse de la Classification Hiérarchique Descendante (CHD) révèlent trois groupes principaux, chacun contenant des classes thématiques distinctes. Ces regroupements mettent en évidence différentes dimensions des politiques de migration de retour en Europe, sur la base des pourcentages de segments de texte regroupés et du contenu thématique associé.

5.1 Cluster 1 - Retour des mineurs non accompagnés et vulnérabilités spécifiques

Ce cluster met en lumière la vulnérabilité particulière des mineurs non accompagnés face aux politiques de retour. L'exemple des Pays-Bas montre que les mesures, bien qu'encadrées par des lois nationales, sont souvent inadaptées face aux réalités des jeunes migrants (Kalverboer, et al., 2017). En effet, ces derniers sont rarement en mesure de faire un choix réellement libre concernant leur retour, notamment en raison du manque de sécurité, de l'absence de documents ou encore de structures d'accueil adéquates dans leur pays d'origine (Lemberg-Pedersen, 2019).

Par ailleurs, les politiques de retour ciblant les enfants séparés sont confrontées à des limitations morales et pratiques importantes, rendant leur exécution difficile et souvent inefficace (Schuster & Majidi, 2018). Cela étant dit, cela confirme les observations de Bhabha (2014), qui souligne que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

est rarement respecté dans les procédures de retour, même lorsqu'elles sont qualifiées de « volontaires ». Ainsi, les pressions administratives, l'incertitude juridique et l'absence de solutions durables dans les pays d'origine remettent en question la notion même de consentement libre et éclairé (Chase, E., & Allsopp, J., 2021).

5.2 Cluster 2 - Gouvernance externalisée, assistance au retour et réintégration

Ce cluster regroupe des analyses critiques sur la gouvernance migratoire externalisée, centrée sur l'Afrique (classe 2), ainsi que sur les programmes de retour volontaire assisté (AVR) et leurs effets psychosociaux (classe 3). Ces thématiques sont étroitement interconnectées, car les AVR sont souvent mis en œuvre dans des contextes d'externalisation des frontières par l'UE (Lavenex & Schimmelfennig, 2013).

En effet, de nombreux travaux se font l'écho de cette impasse : ces dispositifs AVR ne seraient pas véritablement volontaires, mais plutôt à considérer dans une « logique de déportation douce » (Leerkes, van Os, & Boersema, 2017). Ainsi, ces dispositifs concernent des migrants « consentants » ? Peut-être, mais souvent contraints par l'absence d'alternatives (Andersson, 2014). De plus, le retour n'est qu'un moment parmi d'autres d'une migration trompeusement cyclique et s'avère responsable de désinsertion psychosociale et professionnelle dans le pays de « retour » (Erdal & Oeppen, 2020). En conséquence, les retours, malgré tout réalisés, relèvent plutôt d'une expérience de rupture que d'une expérience de restauration (Drotbohm & Hasselberg, 2018).

Par ailleurs, les recherches insistent sur l'intrication entre les dispositifs de retour et les politiques de gestion néolibérale des migrations, qui semblent reléguer la responsabilité du retour à l'individu ou aux ONG, tout cela dans un contexte de coercition indirecte (Geiger & Pécoud, 2010). Enfin, la question de l'externalisation des procédures de retour vers des pays tiers appelle à s'interroger sur le respect des droits fondamentaux dans ce cadre (Gammeltoft-Hansen & Nyberg Sørensen, 2013).

5.3 Cluster 3 - Normes internationales, droits fondamentaux et protection temporaire

Dans ce cluster, il s'agit de principes fondateurs du droit international, comme cet interdit du non-refoulement, et de pratiques mises en œuvre via des directives européennes sur le retour. Cependant, les analyses effectuées font apparaître un décalage persistant entre les normes internationales et l'application des politiques nationales (Costello, 2016). En effet, la directive « retour » (2008/115/CE), qui était censée homogénéiser, demeure sans effets visibles dans l'UE. Par ailleurs, la protection temporaire, mise en avant comme outil humanitaire, est fréquemment utilisée pour restreindre les obligations des États plutôt que d'assurer une réelle protection des migrants (Durieux, 2014).

De plus, les travaux soulignent que le flou entourant non seulement le principe dit du retour « volontaire », mais aussi le cadre juridique qui régit les mesures de retour incitatives qui les accompagne, en fait un outil coercitif. Ainsi, cela crée une véritable incertitude pour le migrant quant au principe du consentement libre et éclairé (Goodwin-Gill, G. S., McAdam, J., & Dunlop, E., 2021). En outre, plusieurs études montrent que les politiques de retour au sein de l'UE se déroulent très souvent sans respect des garanties procédurales promises. En externalisant les procédures vers des pays à même de moins garantir les droits des migrants (Gammeltoft-Hansen, 2011), cette situation aggrave la précarité des migrants.

En conséquence, ce contexte s'articule finalement dans une logique de déresponsabilité des États impliqués, l'argument du « retour volontaire » désignant en réalité des pratiques de contrôle migratoire tendant à des mesures toujours plus dures (FitzGerald, 2019). Enfin, cette recherche s'intéresse à divers concepts clés dans le domaine de la gestion des retours migratoires, tels que les groupes vulnérables, la gouvernance externalisée, et le cadre normatif et juridique. Pour aller plus loin, nous nous proposons d'insérer ces dynamiques dans un modèle conceptuel, précisé dans la figure ci-dessous.

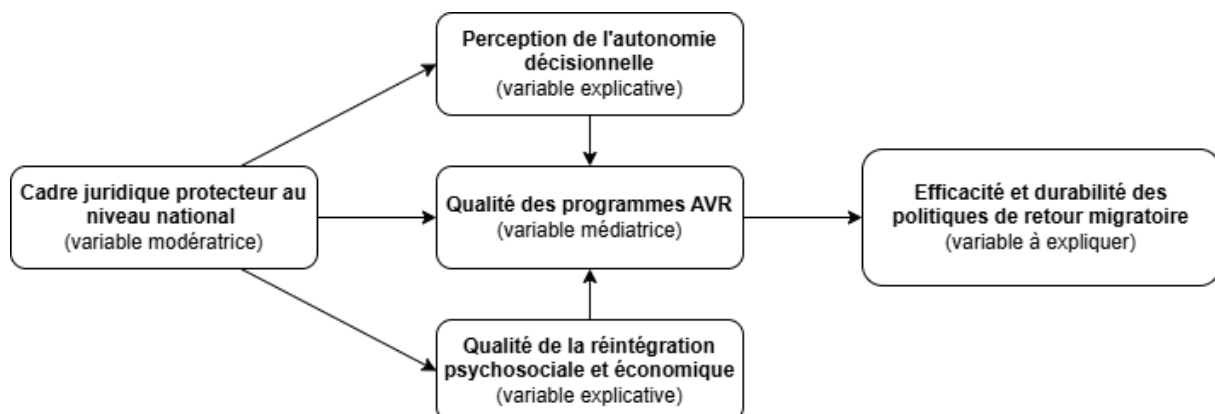


Figure 3. Esquisse de Modèle conceptuel des logiques de retour migratoire en Europe

Le modèle conceptuel proposé examine l'efficacité et la durabilité des politiques de retour migratoire. En particulier, il intègre la perception de l'autonomie décisionnelle et la qualité de la réintégration psychosociale comme variables explicatives. De plus, la qualité des programmes AVR joue un rôle central en tant que variable médiatrice, tandis que le cadre juridique protecteur intervient en tant que variable modératrice. Ainsi, ces différents éléments interagissent pour influencer la réussite des retours, en mettant en avant l'importance des droits fondamentaux ainsi que du soutien post-retour.

6 Conclusion

En guise de conclusion, l'analyse systématique des 22 articles issus de la base SCOPUS a permis de faire émerger trois grands schémas thématiques qui articulent les politiques de retour des migrants en Europe. En premier lieu, le premier thématique vise les vulnérabilités particulières, dont celles des mineurs non accompagnés, dont les trajectoires migratoires manifestent les limites humaines et juridiques des dispositifs actuels. Ensuite, le second thématique traite de la gouvernance migratoire externalisée, dont la légitimité des dispositifs « volontaires » peut parfois masquer une stratégie de contrôle. Enfin, le dernier thématique aborde les tensions normatives qui existent autour de la protection internationale, de la légalité des retours, et du respect pratique du principe de non-refoulement.

Cependant, ces thématiques, indépendantes, relèvent d'une compréhension commune du retour comme expérience qui, à son tour, est ambivalente et construite autour de logiques de pouvoir et de discours humanitaires souvent instrumentalisés.

À cet égard, l'objectif principal de cette recherche était d'interroger la frontière entre retour dit « volontaire » et retour « contraint » dans les politiques contemporaines européennes, et il apparaît que cette démarcation est souvent factice : en effet, les dispositifs de retour s'inscrivent davantage sur un continuum de contraintes au sens où ils sont conditionnés par des éléments juridiques, sociaux ou géopolitiques. De plus, l'approche systématique a permis de combler une lacune importante.

D'un point de vue pratique, les résultats insistent sur l'urgence pour les acteurs institutionnels (gouvernements, ONG, agences internationales) de repenser les politiques de retour à la lumière des expériences vécues des migrants. À ce titre, il leur faut introduire plus de garanties de protection, de transparence, et de participation des migrants aux choix qui les concernent. Par ailleurs, théoriquement, l'étude participe à déstabiliser les oppositions classiques humanitarisme/coercition, en soulignant l'enchevêtrement problématique d'assistance et de contrôle dans les politiques migratoires contemporaines.

Néanmoins, l'étude souffre de limites méthodologiques : tout d'abord, le choix des articles repose sur une seule base de données (SCOPUS) ce qui peut limiter la diversité des points de vue. En outre, l'approche qualitative s'attache à des textes scientifiques publiés, sans articulation directe avec les témoignages des migrants ou des observations de terrain, ce qui limite ainsi la profondeur ethnographique. Enfin, le choix de ne pas exclure de types de documents ni de langues pourrait introduire une hétérogénéité thématique facilitant la standardisation.

En conclusion, les résultats amènent à envisager une recherche approfondie croisant analyses de politiques publiques et enquêtes de terrain, en direction des personnes concernées. De surcroît, des études comparatives plus fines, entre pays membres et à l'échelle locale, permettraient d'interroger les variations contextuelles autour des modalités d'application des dispositifs de retour. Enfin, plus largement, l'idée de recours à des approches méthodologiques mixtes, couplant analyse documentaire et entretiens qualitatifs, permettrait de renforcer la robustesse des recherches à venir.

En définitive, cette étude montre que les politiques de retour en Europe sont investies d'un tiraillement à la fois entre impératifs sécuritaires et préoccupations humanitaires. Ainsi, les dispositifs qualifiés de « volontaires » ne peuvent s'envisager sans une analyse des rapports de pouvoir qui les sous-tendent. Toutefois, au-delà, cette recherche contribue à une lecture critique du phénomène migratoire, se faisant l'écho d'une revendication de revalorisation des droits des migrants et leurs voix dans le débat autour de la gestion des retours. En dernier lieu, elle ouvre aussi des voies de réflexion pour repenser la politique migratoire dans une perspective plus éthique, inclusive et créée dans le contexte.

References

- [1] Ambrosini, M. (2018). *Irregular immigration in Southern Europe: Actors, dynamics and governance*. Palgrave Macmillan.
- [2] Anderson, B. (2015). *Immigration and the worker citizen*. In *Citizenship and its Others* (pp. 41-57). London: Palgrave Macmillan UK.
- [3] Andrijasevic, R., & Walters, W. (2010). The International Organization for Migration and the international government of borders. *Environment and Planning D: Society and Space*, 28(6), 977-999.

- [4] Bhabha, J. (2014). *Child migration and human rights in a global age*. Princeton University Press.
- [5] Bhabha, J., & Young, W. (1999). Not adults in miniature: Unaccompanied child asylum seekers and the new US guidelines. *Int'l J. Refugee L.*, 11, 84.
- [6] Billet, C. (2010). EC readmission agreements: A prime instrument of the external dimension of the EU's fight against irregular immigration. An assessment after ten years of practice. *European Journal of Migration and Law*, 12(1), 45-79.
- [7] Black, R., & Gent, S. (2006). Sustainable return in post-conflict contexts. *International Migration*, 44(3), 15-38.
- [8] Black, R., & Koser, K. (Eds.). (1999). *The end of the refugee cycle?: refugee repatriation and reconstruction* (No. 4). Berghahn Books.
- [9] Black, R., & Koser, K. (Eds.). (1999). *The end of the refugee cycle?: refugee repatriation and reconstruction* (No. 4). Berghahn Books.
- [10] Boswell, C. (2003). The 'external dimension' of EU immigration and asylum policy. *International Affairs*, 79(3), 619-638.
- [11] Carling, J., & Talleraas, C. (2016). Root causes and drivers of migration: Implications for humanitarian efforts and development cooperation.
- [12] Casella Colombeau, S. (2017). Policing the internal Schengen borders-managing the double bind between free movement and migration control. *Policing and Society*, 27(5), 480-493.
- [13] Cassarino, J. P. (2014). A case for return preparedness. In *Global and Asian perspectives on international migration* (pp. 153-165). Cham: Springer International Publishing.
- [14] Castillejo, C. (2017). The EU Migration Partnership Framework: time for a rethink? (No. 28/2017). Discussion paper.
- [15] Castles, S. (2011). Migration, crisis, and the global labour market. *Globalizations*, 8(3), 311-324.
- [16] Castles, S., & Delgado Wise, R. (2008). *Migration and development: Perspectives from the South*. Universidad Autónoma de Zacatecas.
- [17] Chase, E. (2010). Agency and silence: Young people seeking asylum alone in the UK. *British Journal of Social Work*, 40(7), 2050-2068.
- [18] Chase, E., & Allsopp, J. (2021). *Youth Migration and the Politics of Wellbeing* (Vol. 10). Bristol: Bristol University Press. doi.
- [19] Coleman, N. (2009). *European readmission policy: third country interests and refugee rights* (Vol. 16). Brill.
- [20] Collett, E., & Ahad, A. (2017). *EU Migration Partnerships. A work in progress*. Brussels: Migration Policy Institute.
- [21] Collyer, M. (2012). Migrants as strategic actors in the European Union's Global Approach to Migration and Mobility. *Global Networks*, 12(4), 505-524.
- [22] Collyer, M., Düvell, F., & De Haas, H. (2012). Critical approaches to transit migration. *Population, space and place*, 18(4), 407-414.
- [23] Costello, C. (2016). *The human rights of migrants in European law*. Oxford University Press.
- [24] De Haas, H. (2010). Migration and development: A theoretical perspective. *International migration review*, 44(1), 227-264.
- [25] Den Heijer, M. (2012). *Europe and extraterritorial asylum*. Bloomsbury Publishing.
- [26] Drotbohm, H., & Hasselberg, I. (Eds.). (2018). *Deportation, anxiety, justice: New ethnographic perspectives*. Routledge.
- [27] Durieux, J. F. (2014). Temporary protection: Hovering at the edges of refugee law. *Netherlands Yearbook of International Law*, 45, 221-253.
- [28] Erdal, M. B., & Oeppen, C. (2020). Forced to leave? The discursive and analytical significance of describing migration as forced and voluntary. In *Aspiration, desire and the drivers of migration* (pp. 73-90). Routledge.

- [29] European Commission (2021, 10 février). Return and readmission: improving cooperation within the EU and with external partners [Communiqué de presse]. Europa. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_503
- [30] European Court of Human Rights. (1989). Soering v. United Kingdom (Application no. 14038/88).
- [31] European Parliament & Council of the European Union. (2008, December 16). *Directive 2008/115/EC on common standards and procedures in Member States for returning illegally staying third-country nationals*. Official Journal of the European Union, L 348, 98-107. <http://data.europa.eu/eli/dir/2008/115/oj>
- [32] FitzGerald, D. S. (2019). *Refuge beyond reach: How rich democracies repel asylum seekers*. Oxford University Press.
- [33] FitzGerald, D. S. (2019). *Refuge beyond reach: How rich democracies repel asylum seekers*. Oxford University Press.
- [34] Fransen, S., & Bilgili, Ö. (2018). Who reintegrates? The constituents of reintegration of displaced populations. *Population, Space and Place*, 24(6), e2140.
- [35] Frelick, B., Kysel, I. M., & Podkul, J. (2016). The impact of externalization of migration controls on the rights of asylum seekers and other migrants. *Journal on Migration and Human Security*, 4(4), 190-220.
- [36] Gammeltoft-Hansen, T. (2011). *Access to asylum: international refugee law and the globalisation of migration control* (Vol. 77). Cambridge University Press.
- [37] Gammeltoft-Hansen, T., & Sørensen, N. N. (Eds.). (2013). *The migration industry and the commercialization of international migration* (Vol. 69). London: Routledge.
- [38] Geiger, M., & Pécoud, A. (2010). The politics of international migration management. In *The politics of international migration management* (pp. 1-20). London: Palgrave Macmillan UK.
- [39] Georgi, F. (2010). For the benefit of some: The International Organization for Migration and its global migration management. In *The politics of international migration management* (pp. 45-72). London: Palgrave Macmillan UK.
- [40] Gibney, M. J. (2008). Asylum and the Expansion of Deportation in the United Kingdom. *Government and opposition*, 43(2), 146-167.
- [41] Gibney, M. J. (2013). Is deportation a form of forced migration?. *Refugee Survey Quarterly*, 32(2), 116-129.
- [42] Goodwin-Gill, G. S., McAdam, J., & Dunlop, E. (2021). *The refugee in international law*. Oxford University Press.
- [43] Guiraudon, V. (2017). The constitution of a European immigration policy domain: a political sociology approach. In *Immigration* (pp. 285-304). Routledge.
- [44] International Organization for Migration (IOM). (2021). *Assisted voluntary return and reintegration in Morocco*. https://morocco.iom.int/sites/g/files/tmzbd1936/files/en_rapport_annuel_avrr_.pdf
- [45] Kalverboer, M., Beltman, D., Van Os, C., & Zijlstra, E. (2017). The best interests of the child in cases of migration: Assessing and determining the best interests of the child in migration procedures. *The International Journal of Children's Rights*, 25(1), 114-139.
- [46] Kalverboer, M., Zijlstra, E., van Os, C., Zevulun, D., ten Brummelaar, M., & Beltman, D. (2017). Unaccompanied minors in the Netherlands and the care facility in which they flourish best. *Child & family social work*, 22(2), 587-596.
- [47] Lavenex, S. (2006). Shifting up and out: The foreign policy of European immigration control. *West European Politics*, 29(2), 329-350.
- [48] Lavenex, S., & Schimmelfennig, F. (2013). EU rules beyond EU borders: theorizing external governance in European politics. In *EU External Governance* (pp. 1-22). Routledge.
- [49] Leerkes, A., Van Os, R., & Boersema, E. (2017). What drives 'soft deportation'? Understanding the rise in Assisted Voluntary Return among rejected asylum seekers in the Netherlands. *Population, Space and Place*, 23(8), e2059.
- [50] Lemberg-Pedersen, M. (2019). Manufacturing displacement. Externalization and postcoloniality in European migration control. *Global affairs*, 5(3), 247-271.

- [51] Liguori, A. (2019). Migration law and the externalization of border controls: European state responsibility. Routledge.
- [52] Majcher, I. (2019). The European Union returns directive and its compatibility with international human rights law: Analysis of return decision, entry ban, detention, and removal (Vol. 45). Brill.
- [53] Majidi, N. (2017). From forced migration to forced returns in Afghanistan: Policy and program implications. Migration Policy Institute.
- [54] Majidi, N. (2021). Assuming reintegration, experiencing dislocation-returns from Europe to Afghanistan. *International Migration*, 59(2), 186-201.
- [55] McKay, V. (2019). A 'new European border' on the doorstep of Africa: the externalization of migration management and its effects on migrants' human rights (Doctoral dissertation).
- [56] Menjívar, C. (2014). Immigration law beyond borders: Externalizing and internalizing border controls in an era of securitization. *Annual review of law and social science*, 10(1), 353-369.
- [57] Moreno-Lax, V. (2017). Accessing asylum in Europe: Extraterritorial border controls and refugee rights under EU law. Oxford University Press.
- [58] Schierup, C. U., Ålund, A., & Likić-Brborić, B. (2015). Migration, precarization and the democratic deficit in global governance. *International migration*, 53(3), 50-63.
- [59] Schuster, L. (2005). The continuing mobility of migrants in Italy: Shifting between places and statuses. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(4), 757-774.
- [60] Schuster, L., & Majidi, N. (2013). What happens post-deportation? The experience of deported Afghans. *Migration studies*, 1(2), 221-240.
- [61] Schuster, L., & Majidi, N. (2018). Deportation stigma and re-migration. In *Deportation, anxiety, justice* (pp. 93-110). Routledge.
- [62] Sinatti, G. (2015). Return migration as a win-win-win scenario? Visions of return among Senegalese migrants, the state of origin and receiving countries. *Ethnic and racial studies*, 38(2), 275-291.
- [63] UN High Commissioner for Refugees (UNHCR). (1997, November). Note on the principle of non-refoulement [Legal policy and guidance]. Refworld. <https://www.refworld.org/policy/legalguidance/unhcr/1997/en/36258>
- [64] Van Houte, M., & Davids, T. (2008). Development and return migration: From policy panacea to migrant perspective sustainability. *Third World Quarterly*, 29(7), 1411-1429. <https://doi.org/10.1080/01436590802386658>
- [65] Webber, F. (2011). How voluntary are voluntary returns?. *Race & Class*, 52(4), 98-107.
- [66] Zetter, R., & Ruaudel, H. (2016). Refugees' right to work and access to labor markets-An assessment. World Bank Global Program on Forced Displacement (GPDF) and the Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD) Thematic Working Group on Forced Migration. KNOMAD Working Paper. Washington, DC: World Bank Group.